

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**BEGLES - Conclusion avec la Ville de Bègles d'un bail emphytéotique portant sur un immeuble sis rue Louis Blériot cadastré BL 24 - 25 et 26 - Autorisations -
Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux est actuellement propriétaire sur le territoire de la commune de BEGLES d'un ensemble immobilier bâti à usage d'entrepôt, dénommé « Hangar Blériot », situé rue Louis Blériot, cadastré BL 24, 25 et 26 pour une contenance d'environ 21 842 m².

Cette propriété avait été acquise aux termes d'un acte du 31 juillet 1974 de la Société de Presse et d'Édition du Sud Ouest (SAPEO) dans le cadre de l'aménagement du secteur de Tartifume.

Par convention du 22 décembre 1997 ce bien immobilier a été mis à disposition de la Ville de Bègles en vue de son affectation à des activités d'intérêt communal liées à la valorisation des berges de la Garonne.

C'est dans cette optique qu'à la demande de la municipalité la cession de cet immeuble au profit de la société SAFRAN IMMOBILIER avait été projetée aux termes de la délibération du Conseil de communauté du 24 septembre 2004, restée depuis sans suite.

Aujourd'hui la Ville de Bègles, dont le souci est de voir conservée et réhabilitée la structure métallique dudit « hangar Blériot » et la Communauté Urbaine de Bordeaux sont convenues de faire évoluer l'ancienne convention de mise à disposition de 1997 en concluant un bail emphytéotique permettant ainsi à ladite collectivité locale de disposer sur ce bien immobilier de droits réels à même de l'autoriser à mener toutes actions de valorisation au titre de son projet d'aménagement des berges de Garonne.

Ce bail emphytéotique serait donc assorti des conditions essentielles suivantes :

L'immeuble communautaire serait donné à bail jusqu'au 31 décembre 2048 moyennant une redevance annuelle d'un euro symbolique, conformément à l'avis de France Domaine.

A l'expiration du bail, de quelque manière que cette expiration se produise, la totalité des aménagements et constructions réalisée sur la parcelle deviendrait sans indemnité propriété de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 21122-21

VU le Code Rural et notamment ses articles L 451-1 à L 451-14

VU l'avis de France domaine n°2010-039L2143 du 29 juin 2010.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Pour la complète régularisation des transactions foncières associant la Ville de Bègles et la Communauté Urbaine de Bordeaux au titre du devenir de l'ensemble immobilier dit « hangar Blériot» il apparaît nécessaire de conclure un bail emphytéotique.

DECIDE

Article 1 : La convention de mise à disposition CUB/Ville de Bègles du 22 décembre 1997 et la délibération du Conseil de communauté du 24 septembre 2004 autorisant la cession à SAFRAN IMMOBILIER de l'immeuble communautaire sis rue Louis Blériot sont abrogées.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à conclure avec la Ville de Bègles un bail emphytéotique portant sur les parcelles cadastrées BL 24, 25 et 26 d'une contenance totale de 21 842 m² environ, situées rue Louis Blériot à BEGLES

Article 3 : Ledit bail emphytéotique dont le terme est fixé au 31 décembre 2048 est consenti moyennant le versement d'une redevance annuelle d'un euro symbolique, conformément à l'avis de France Domaine.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de bail emphytéotique et tous les documents s'y rapportant.

Article 5 : Cette recette sera imputée au budget de l'exercice en cours : chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A 430.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010

M. JEAN TOUZEAU